

BULLETIN DE RÉSERVATION SESSION ORIENTATION

À ENVOYER À **L'APAS-BTP - SERVICE ORIENTATION - 52 AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT - 75012 PARIS**

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNÉ

BÉNÉFICIAIRE APAS-BTP

N° Cartapas ou CUA
(si non joindre la photocopie du dernier bulletin de salaire)

N° DE DOSSIER

Ne rien inscrire, réservé à APAS-BTP

NOM DE L'ENTREPRISE

BÉNÉFICIAIRE DES PRESTATIONS APAS-BTP

(TITULAIRE DE LA CARTAPAS)

RESPONSABLE LÉGAL DE(S) ENFANT(S) CI-DESSOUS

(SI DIFFÉRENT DU BÉNÉFICIAIRE)

<p>Nom <input type="text"/></p> <p>Prénom <input type="text"/></p> <p>Adresse <input type="text"/></p> <p>Code postal <input type="text"/> Ville <input type="text"/></p> <p>Agissant en qualité de <input type="radio"/> PÈRE <input type="radio"/> MÈRE <input type="radio"/> TUTEUR <input type="radio"/> GRANDS-PARENTS</p> <p>dom. <input type="text"/> port. <input type="text"/> prof. <input type="text"/></p> <p>Acceptez-vous de recevoir des renseignements par mail ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p> <p>E-mail <input type="text"/></p>	<p>Nom <input type="text"/></p> <p>Prénom <input type="text"/></p> <p>Adresse <input type="text"/></p> <p>Code postal <input type="text"/> Ville <input type="text"/></p> <p>Assistant en qualité de <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR <input type="checkbox"/> GRANDS-PARENTS</p> <p>Téléphone <input type="text"/> E-mail <input type="text"/></p>
--	--

ATTENTION !
Si vous ne recevez pas ces courriels dans votre boîte principale, merci de vérifier dans votre boîte spam

SESSION DU 19 SEPTEMBRE AU 21 NOVEMBRE 2020

Nom du (ou des) participant(s)	Prénom	Date de naissance	Sexe
			<input type="radio"/> fille <input type="radio"/> garçon
			<input type="radio"/> fille <input type="radio"/> garçon
			<input type="radio"/> fille <input type="radio"/> garçon

À JOINDRE À VOTRE RÉSERVATION AVEC LE BULLETIN RENSEIGNÉ ET SIGNÉ (TOUT BULLETIN NON SIGNÉ VOUS SERA RETOURNÉ)

- Avis d'imposition 2020 (revenus 2019) - Pour les concubins, joindre les 2 avis (R.F.R. = Revenu Fiscal de Référence + coordonnées).
- Photocopie du dernier bulletin de salaire, si vous n'êtes pas titulaire de la Cartapas ou CUA.
- Acompte de 30 % du montant total de la session ou paiement intégral pour une réservation effectuée à moins de 35 jours du début de la session.

RÈGLEMENT

Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APAS-BTP

Par carte bancaire* (COCHEZ LES AUTORISATIONS CONCERNÉES)

- 1. J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte de l'acompte de 30 % ou l'intégralité de la session à moins de 35 jours du début.
- 2. J'autorise l'APAS-BTP à effectuer un **prélèvement mensuel** sur ma carte bancaire (date du dernier prélèvement, 35 jours avant le début de la session).
- 3. J'autorise l'APAS-BTP à **prélever le solde** de la session sur ma carte bancaire, 35 jours avant le début de la session.

* Pour les autorisations 1, 2 et 3, la carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de la session. Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées.

Je serai contacté par téléphone par un conseiller APAS-BTP pour effectuer le règlement par CB au :

(merci d'indiquer ci-dessus le numéro de téléphone)

INFORMATIONS TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE

Nom

Prénom

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Nom

Prénom :

agissant comme père, mère, tuteur, grands-parents, atteste sur l'honneur avoir autorité légale nécessaire pour inscrire le (ou les) enfant(s) dont le(s) nom(s) et prénom(s) figure(nt) sur ce bulletin. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises à l'APAS-BTP, toute fausse déclaration est passible de poursuites devant les tribunaux.

J'accepte par avance et à titre gracieux que l'APAS-BTP puisse faire paraître dans les catalogues ou dans toute autre de ses publications site internet, réseaux sociaux une ou plusieurs photographies, prises à l'occasion des sessions d'orientation scolaire, où figurerai(ent) mon (ou mes) enfant(s). J'accepte les conditions générales de vente.

ASSURANCE ANNULLATION

- OUI**, je souscris à l'assurance annulation. La prime est égale à **1,50 %** du tarif de référence. Voir conditions page 124 du catalogue vacances Hiver - Printemps 2019/20.
- NON**, je ne souscris pas à l'assurance annulation.

Date et signature
OBLIGATOIRE